



102, DE LA FABRIQUE, SAINT- MARC-SUR-RICHELIEU, QC, J0L 2E0  
environnement@ville.saint-marc-sur-richelieu.qc.ca

## Procès-verbal

### **Rencontre du 18 juillet 2016 à 19h**

Étaient présents : Mesdames Myriam Rioux, Lucie Sauvé et Lise Beauchemin, ainsi que messieurs Marc Bouisset et Daniel Bouchard.

Était également présent monsieur Charles Leclerc, agent d'inspection et d'information en environnement agissant comme secrétaire du comité.

Étaient absents : Messieurs Jean Murray et Éric Houle ainsi que madame Ève-Marie Grenon.

#### ***Partie 1 - Formalités***

##### **1. Mot de bienvenue de la présidente**

Madame Myriam Rioux souhaite la bienvenue à tous les membres.

##### **2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Marc Bouisset, appuyé par madame Lucie Sauvé et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté.

##### **3. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 20 juin 2016**

Il est proposé par monsieur Daniel Bouchard, appuyé par madame Lise Beauchemin et unanimement résolu que le procès-verbal de la rencontre du 20 juin 2016 soit adopté.

**Myriam Rioux**, présidente; **Lise Beauchemin**, vice-présidente; **Marc Bouisset**, membre; **Éric Houle**, membre; **Lucie Sauvé**, membre; **Ève-Marie Grenon**, membre représentante du conseil municipal; **Daniel Bouchard**, membre représentant du conseil municipal; **Charles Leclerc**, agent d'inspection et d'information en environnement; **Jean Murray**, maire de Saint-Marc-sur-Richelieu, membre d'office du CCE.

## **Partie 2 – Suivis et points d'information**

### **4. Projet «Démystification de l'agriculture» de ProConseil**

Madame Cécile Tartera présente le groupe ProConseil comme une organisation dont la mission est de maximiser la production agricole tout en respectant l'environnement. Son conseil d'administration est constitué d'agriculteurs et ses employés, des agronomes, servent leurs membres et clients, la plupart également agriculteurs.

L'idée de tenir un atelier «Démystification de l'agriculture» a germé suite au constat de la quantité importante de questions citoyennes concernant l'agriculture posées par les non-agriculteurs lors de la tenue d'autres ateliers du groupe ProConseil.

L'atelier durerait deux heures et se tiendrait idéalement en novembre 2016.

Madame Cécile Tartera prend en note les thématiques proposées par les membres.

Une discussion s'ensuit concernant la finalité même de l'« atelier ». Certains membres proposent de tenir un atelier laissant place à la discussion sur les enjeux de l'industrie agro-alimentaire actuelle – tels qu'ils se manifestent à Saint-Marc - et à la mise en relief des solutions alternatives viables, en particulier celles qui sont expérimentées dans la région. D'autres membres croient que l'atelier devrait se contenter d'informer les participants sur les pratiques actuelles et les raisons expliquant ces pratiques.

Madame Cécile Tartera affirme que la conférence interactive envisagée ne vise en fait qu'à informer la population de façon « neutre et technique » et qu'elle n'est pas à l'aise d'adopter une position critique ou politique.

Madame Lucie Sauvé rétorque alors qu'elle n'appuie pas le projet sous cette forme qui ne laisse pas de place à l'émergence de questions de fond sur les pratiques et techniques de l'agriculture actuelle, contrainte par un cadre politico-économique qui impose ses règles de rentabilité aux producteurs, et sur les responsabilités partagées au sein de la société québécoise à l'égard des enjeux liés au secteur agro-alimentaire. La majorité des membres du CCE sont d'accord avec la formule proposée par madame Cécile Tartera, car elle vise à harmoniser le climat entre les agriculteurs et les villageois en expliquant les raisons techniques derrière les pratiques agricoles actuelles.

Certains pensent tout de même que le titre de l'atelier pourrait être révisé davantageusement.

*À la lumière des arguments avancés par madame Lucie Sauvé, et considérant la vocation agricole du territoire de Saint-Marc, le CCE devrait considérer la planification d'une activité visant une discussion collective sur l'avenir de l'industrie agro-alimentaire actuelle et sur les initiatives alternatives inspirantes dans la région.*

## **5. Projet de revégétalisation des rives du secteur des îles Jeannotte et des Cerfs du COVABAR**

Monsieur Charles Leclerc informe les membres que les employés municipaux ont pris la décision d'effectuer un travail de remblai du terrain de la Fabrique afin de relever le terrain à la hauteur du sommet du muret. Ces travaux devraient contribuer à ralentir l'érosion du muret, mais doivent être effectués au mois de septembre. Ainsi, la plantation des végétaux est également reportée au mois de septembre.

Monsieur Charles Leclerc informe également les membres que le projet a été approuvé par les représentants de la Fabrique et que la conseillère Annie Houle s'est impliquée pour réviser les plans d'aménagement préliminaires fournis par le COVABAR. Plusieurs modifications aux plans ont été demandées au COVABAR et elles devraient être intégrées à la version finale des plans.

*Monsieur Charles Leclerc présentera les plans d'aménagement finaux lors d'une future rencontre du comité.*

Puisque la date de plantation est reportée en septembre, les membres du comité émettent tout de même des suggestions pour le projet. Ils pensent qu'il serait intéressant d'y retrouver des espèces d'arbustes fruitiers et suggèrent les suivantes : cerisiers, pruniers, cerisiers à grappes et merisiers.

*Monsieur Charles Leclerc se chargera de transmettre les suggestions d'espèces au responsable du projet.*

Madame Myriam Rioux amène l'idée d'aménager des exercices pour les personnes âgées sur le terrain de la Fabrique, permettant ainsi aux citoyens âgés de faire de l'exercice en profitant du paysage. L'idée sera portée au comité consultatif en loisirs (CCL) et y sera discutée puisqu'elle ne concerne pas l'environnement.

*Monsieur Charles Leclerc se chargera de transmettre l'idée à Samuel Routhier, secrétaire du CCL.*

## **6. Accueil du regroupement citoyen de Saint-Marc-sur-Richelieu lors de la prochaine rencontre**

Monsieur Charles Leclerc informe les membres que, conformément à la décision prise lors de la rencontre du 20 juin 2016, il a tenté à plusieurs reprises d'entrer en contact avec Madame Gamache, sans succès. Après deux envois de courriels et deux messages vocaux, il n'a obtenu aucune réponse.

*Madame Lucie Sauvé s'engage à relancer madame Gamache afin de s'assurer que la communication a été bien établie et qu'elle réponde à monsieur Charles Leclerc.*

## 7. Vérification des évènements écoresponsables

Lors de son évaluation de l'édition 2016 de la fête de Saint-Jean-Baptiste, Madame Myriam Rioux a relevé certaines incongruités dans le guide des évènements écoresponsables et demande aux autres membres s'il est possible d'y effectuer certaines modifications. Les autres membres lui répondent qu'il est possible de le faire sans trop d'impacts puisque peu de copies ont été imprimées jusqu'à présent. Elle remet également les notes de son évaluation de l'évènement à monsieur Charles Leclerc.

Considérant l'absence de madame Ève-Marie Grenon et de monsieur Éric Houle, le retour sur l'évaluation de l'édition 2016 de la fête de Saint-Jean-Baptiste sera effectué lors de la prochaine rencontre du comité.

## 8. Collecte de gros rebuts à des fins de réemploi ou à l'écocentre

Monsieur Daniel Bouchard informe les membres qu'il a communiqué avec la MRC Marguerite d'Youville pour s'informer sur le projet-pilote de récupération des encombrants à domicile. Pendant six mois, la MRC a offert une collecte à domicile des encombrants pour les envoyer à l'écocentre plutôt qu'à l'enfouissement. Le service aurait été très apprécié des citoyens, mais aurait été trop coûteux pour qu'il soit maintenu en permanence.

Monsieur Marc Bouisset demande s'il existe des statistiques sur l'achalandage de l'écocentre par les Saint-Marcois.

*Monsieur Charles Leclerc fournira les statistiques disponibles lors de la prochaine rencontre.*

## Partie 3 – Décisions et nouveaux dossiers

### 9. Proposition de règlement dérogatoire au RPEP

Monsieur Daniel Bouchard explique aux membres que suite à la requête commune de 295 municipalités appuyée en 2015 par le conseil municipal de Saint-Marc-sur-Richelieu, le MDDELCC demande aux municipalités en question d'adopter un règlement municipal reprenant les éléments de la Requête commune afin de considérer la dérogation. Il souligne ensuite qu'il croit que le règlement tel qu'il est écrit risque de ne pas permettre une protection adéquate du territoire Saint-Marcois. Comme le règlement vise les distances séparatrices des puits artésiens et des prises d'eau potable et que Saint-Marc-sur-Richelieu est complètement desservi par un réseau d'aqueduc, il ne permettrait pas de protéger adéquatement les eaux souterraines.

Cependant, considérant que :

- La nappe aquifère présente sous le territoire de Saint-Marc-sur-Richelieu peut constituer une ressource inestimable dans le futur même si elle n'est pas actuellement

**Myriam Rioux**, présidente; **Lise Beauchemin**, vice-présidente; **Marc Bouisset**, membre; **Éric Houle**, membre; **Lucie Sauvé**, membre; **Ève-Marie Grenon**, membre représentante du conseil municipal; **Daniel Bouchard**, membre représentant du conseil municipal; **Charles Leclerc**, agent d'inspection et d'information en environnement; **Jean Murray**, maire de Saint-Marc-sur-Richelieu, membre d'office du CCE.

traitée et utilisée pour la consommation humaine;

- Les distances prévues au RPEP sont insuffisantes pour protéger adéquatement les ressources aquifères ;
- L'adoption de ce règlement ajoute au poids du mouvement municipal à l'échelle du Québec, demandant la dérogation ;
- Le comité a à cœur la protection des ressources en eau sur tout le territoire québécois et se veut solidaire des municipalités demandant la dérogation ;

il est proposé par madame Myriam Rioux, appuyé par Lise Beauchemin et unanimement résolu que le CCE recommande au conseil municipal l'adoption du *Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité*.

*Monsieur Charles Leclerc se chargera de faire parvenir le texte du règlement à la directrice générale pour la prochaine réunion du conseil municipal, puis de faire parvenir une copie du règlement à M. Langelier (juriste à l'origine de ce projet de résolution), s'il est adopté par le conseil municipal.*

## 10. Projet de loi 106 - Loi sur les hydrocarbures

Madame Lucie Sauvé résume très brièvement aux autres membres du comité les problématiques liées à l'adoption du projet de loi 106, soit que ce projet de loi permet essentiellement de donner préséance aux droits d'exploitation des hydrocarbures par l'entreprise privée, sur les droits des propriétaires fonciers et sur les pouvoirs municipaux. L'opposition au projet de loi 106 (sur la mise en œuvre de la politique énergétique du Québec 2030), incluant des articles correspondant à une *Loi sur les hydrocarbures*, est unanime au sein du CCE.

Monsieur Daniel Bouchard résume ensuite brièvement les deux résolutions proposées aux municipalités québécoises par le Comité de pilotage des maires et mairesses qui réclament une dérogation au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP). Considérant que l'adoption de ces résolutions constitue une manière simple et concrète de s'opposer au projet de loi, en solidarité avec l'ensemble des municipalités du Québec, il est proposé par madame Lucie Sauvé, appuyé par monsieur Marc Bouisset et unanimement résolu que le CCE recommande au conseil municipal l'adoption des deux résolutions suivantes :

- Résolution sur le partage des redevances issues de l'exploitation des hydrocarbures au Québec
- Résolution sur le projet de *Loi sur les hydrocarbures*

*Monsieur Charles Leclerc se chargera de faire parvenir le texte des résolutions à la directrice générale pour la prochaine réunion du conseil municipal, puis de faire parvenir les résolutions adoptées aux directeurs de la FQM.*

**Myriam Rioux**, présidente; **Lise Beauchemin**, vice-présidente; **Marc Bouisset**, membre; **Éric Houle**, membre; **Lucie Sauvé**, membre; **Ève-Marie Grenon**, membre représentante du conseil municipal; **Daniel Bouchard**, membre représentant du conseil municipal; **Charles Leclerc**, agent d'inspection et d'information en environnement; **Jean Murray**, maire de Saint-Marc-sur-Richelieu, membre d'office du CCE.

**11. Avertissement d'épandage de pesticide auparavant par médias (ex. : info-lettre)**

Le sujet n'a pas été traité par manque de temps et est donc reporté à une rencontre ultérieure du CCE.

***Partie 4 – Varia et conclusion***

**12. Varia**

Aucun sujet n'a été abordé en varia.

**13. Date de la prochaine rencontre**

La prochaine rencontre du CCE aura lieu le 22 août 2016 à 19h.

*Monsieur Leclerc créera un questionnaire Doodle pour déterminer à laquelle des dates suivantes sera tenue la rencontre du CCE du mois de septembre :*

- *19 septembre*
- *26 septembre*

**14. Clôture de la rencontre**

La rencontre est levée à 21h15.